



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte

Rét  
:  
Moi  
bé



\*13113923\*

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS  
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

11 JUL. 2013

N°

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0457.718.155

**Dénomination**

(en entier) : **Model Club Havay**

(en abrégé) : **MCH**

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **Rue des Juifs, 4 - 7331 Baudour**

**Objet de l'acte : Modification statutaire**

La première convocation pour la tenue d'une assemblée générale statutaire en date du 09 mars 2013 n'ayant pas permis d'atteindre le quorum nécessaire, une seconde assemblée générale statutaire fut convoquée en date du 06 avril 2013.

Celle-ci ayant pu siéger valablement, il y fut adopté la modification de statut suivante :

Article 7 : Composition du conseil d'administration :

Le conseil d'administration est composé de trois administrateurs au moins et de six administrateurs au plus. Ils sont élus à la majorité simple par l'assemblée générale et en son sein. Leur mandat est d'une durée indéterminée et est renouvelable. Toutefois ils sont révocables en tout temps par décision de l'assemblée générale, prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

Pour copie certifiée conforme,  
Au nom et pour le compte de l'ASBL

DELHAYE Bernard, Président

DENIS Dominique, Vice-Président

LOTHAIRE Jean-François, Secrétaire

DEVESELEER Pierre, Trésorier

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature